

Bureau CC Val de Gâtine - Décision B2023_1_2 du 09.01.2023
RIFSEEP - Annexe 1 - Tableau des critères par groupe de fonction

Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception	Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions	Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel
<ul style="list-style-type: none"> • Niveau hiérarchique • Nombre de collaborateurs encadrés directement • Type de collaborateur à encadrer • Niveau de responsabilités liés aux missions (humaine, financière, juridique...) • Conduite de projet • Délégation de signature • Organisation du travail des agents, gestion des plannings • Supervision, accompagnement d'autrui, tutorat • Préparation et/ou animation de réunion • Conseil aux élus 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance requise • Technicité/niveau de difficulté • Champ d'application/polyvalence • Diplôme • Expérience dans d'autres domaines • Connaissance de l'environnement de travail • Capacité à exploiter les acquis de l'expérience • Habilitation/certification • Autonomie • Pratique et maîtrise d'un outil métier (logiciel métier) • Actualisation des connaissances 	<ul style="list-style-type: none"> • Relations externes/internes (typologie des interlocuteurs) • Risque d'agression physique • Risque d'agression verbale • Exposition aux risques de contagion(s) • Risque de blessure/tms • Itinérance/déplacements • Discontinuité des horaires • Contraintes/dépassement horaires • Exposition au stress • Obligation d'assister aux instances • Responsabilité d'une régie • Engagement de la responsabilité financières (bon de commandes, actes d'engagement...) • Engagement de la responsabilité juridique ou pénale • Acteur de la prévention (assistant ou conseiller de prévention) • Sujétions horaires dans la mesure où ce n'est pas valorisé par une autre prime • Impact sur l'image de la collectivité